

Décision

Générale

colonial

Décision n° 124 nommant un Secrétaire Archiviste,

n° 124

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

15 mai 1906

Numéro JO

n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro

1 juin 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le départ en congé de convalescence de M. Pillias, Administrateur-adjoint de 2e classe des Colonies H. C., Secrétaire-Archiviste du Conseil d'Administration et du Contentieux administratif : Vu les nécessités du Service :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — M, Séré, Commis des Affaires Indigènes, Attaché au Cabinet du Gouverneur, remplira provisoirement et jusqu'à nouvel ordre les fonctions de Secrétaire-Archiviste du Conseil d'Administration et du Contentieux Administratif et louchera en cette qualité une indemnité de mille francs par an qui sera imputée au

Chapitre 2, Art. 1,\$1.

Art. 2

— La présente décision qui aura son effet à compter du 15 mai 1906, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ORMIÈRES.